

SLOW

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY SUR LA LYS

DÉCISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS
POUR PRESTATION DE MARQUAGE AU SOL RUE DU FIEF
A SAILLY-SUR-LA-LYS

Le Maire de SAILLY SUR LA LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 étendant la délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu la proposition tarifaire reçue de la société T1 – HELIOS ;

DECIDE

ARTICLE 1 : est signé avec la société T1 (sise 4, rue de l'Albeck – ZI Grande Synthe – 59640 DUNKERQUE) un devis de 6.428,46 € TTC, pour une prestation de marquage au sol d'une signalétique horizontale rue du Fief.

ARTICLE 2 : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 23 octobre 2025

DEC2025_138

Le Maire,
Jean-Claude THOREZ

